

Tél. : (+352) 341 342 202 Fax : (+352) 341 342 342

26 octobre 2012

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund European Allocation

Bref résumé :

Le 7 décembre 2012, le compartiment Schroder ISF* European Allocation fusionnera avec le compartiment Schroder ISF European Total Return et les actionnaires recevront en remplacement de leurs actions actuelles la valeur équivalente en actions du compartiment Schroder ISF European Total Return. Les commissions de gestion d'investissement annuelles des catégories de Schroder ISF European Total Return sont supérieures à celles applicables aux catégories d'actions équivalentes du compartiment Schroder ISF European Allocation.

Nous pensons que le compartiment Schroder ISF European Total Return offre une meilleure opportunité d'accès aux opportunités de croissance du capital sur les marchés européens. Schroder ISF European Total Return est un compartiment à faible volatilité rassemblant les meilleures idées de placement, qui investit dans 40 à 60 valeurs européennes, avec une prédilection pour les grandes capitalisations. Il cherche à générer des rendements similaires à ceux des actions tout en préservant le capital dans une certaine mesure. Il réalise cet objectif au moyen d'outils tels que des liquidités, des contrats à terme standardisés (*futures*) et des options en vue d'ajuster son exposition de marché. De ce fait, bien que ce compartiment présente un niveau de risque légèrement supérieur, nous estimons que cette fusion est dans l'intérêt des actionnaires. Un tableau de comparaison figure en annexe.

Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du compartiment Schroder ISF European Total Return à compter du 7 décembre 2012, vous pouvez à tout moment, et ce jusqu'au 29 novembre 2012 inclus, demander le rachat de votre participation ou sa conversion dans un autre compartiment de Schroder ISF.

Veuillez lire la suite de la présente lettre ainsi que l'annexe pour obtenir l'intégralité des détails et mentions légales.

* Schroder International Selection Fund est désigné Schroder ISF

Précisions :

Après examen approfondi, le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund (la « Société ») a décidé de fusionner le compartiment Schroder International Selection Fund European Allocation (le « Compartiment absorbé ») avec le compartiment Schroder International Selection Fund European Total Return (le « Compartiment absorbant ») (la « Fusion »). Les deux compartiments sont gérés par Schroder Investment Management Limited. Cette décision a été prise conformément à l'Article 5 des Statuts de la Société, aux dispositions du prospectus de la Société (le « Prospectus ») et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le Compartiment absorbé ne s'est pas révélé aisément commercialisable, accusant des sorties nettes de capitaux au cours des trois dernières années et nous estimons que le Compartiment absorbant, lancé le 6 mars 2012, présentera davantage d'attrait pour les actionnaires potentiels à l'avenir.

Le Compartiment absorbant présente un profil de risque légèrement supérieur à celui du Compartiment absorbé et les commissions de gestion d'investissement annuelles des catégories d'actions du Compartiment absorbant sont supérieures à celles applicables aux catégories d'actions équivalentes du Compartiment absorbé. Nous pensons cependant que le Compartiment absorbant offre aux actionnaires une meilleure accessibilité aux opportunités de croissance du capital au sein des marchés européens. Le

Compartiment absorbant est un fonds à faible volatilité rassemblant les meilleures idées de placement, qui investit dans 40 à 60 valeurs européennes, avec une prédilection pour les grandes capitalisations. Il cherche à générer des rendements similaires à ceux des actions tout en préservant le capital dans une certaine mesure. Il réalise cet objectif au moyen d'outils tels que des liquidités, des contrats à terme standardisés (futures) et des options en vue d'ajuster son exposition de marché.

Un tableau comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figure en annexe de la présente lettre.

Coût de la Fusion

Les frais de constitution du Compartiment absorbé ont été entièrement réglés. Les dépenses inhérentes à la Fusion, notamment les frais légaux et réglementaires, seront prises en charge par la société de gestion de la Société, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. (la « Société de gestion »). À compter du 26 octobre 2012, en vue d'intégrer les coûts de transaction afférents à la cession de tout investissement qui serait inapproprié au sein du portefeuille du Compartiment absorbant, ou ceux associés aux ordres de rachat ou de conversion reçus au cours de la période précédant la Fusion, la valeur liquidative par action du Compartiment absorbé sera ajustée à la baisse lors de chaque sortie nette par le biais d'un ajustement dilutif.

Dans le cas improbable d'entrées nettes dans le Compartiment absorbé au cours de cette période, la valeur liquidative par action sera ajustée à la hausse. Les coûts associés aux mouvements de portefeuille requis pour l'alignement du portefeuille du Compartiment absorbé avec celui du Compartiment absorbant générés entre le 30 novembre 2012 et la date de la Fusion seront comptabilisés dans le calcul, pour cette période, des valeurs liquidatives par action. De plus amples informations relatives aux ajustements dilutifs figurent dans le Prospectus, à la section 2.3 « Calcul de la Valeur liquidative ».

Date effective et droits des actionnaires

La Fusion prendra effet le 7 décembre 2012 (la « Date effective »). Si vous ne souhaitez pas détenir d'actions du Compartiment absorbant à compter de la Date effective, vous pouvez, à tout moment, et ce jusqu'au 29 novembre 2012 inclus, demander le rachat de votre participation au sein du Compartiment absorbé ou sa conversion dans un autre des compartiments de la Société. Merci de veiller à ce que votre demande de rachat ou de conversion parvienne à la Société de gestion avant 13h00, heure de Luxembourg et de clôture des transactions, le 29 novembre 2012. La Société de gestion exécutera vos ordres sans frais conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure locale de clôture des opérations qu'ils appliquent soit antérieure à l'heure de clôture des transactions pour le Compartiment absorbé au Luxembourg. Nous vous recommandons, de ce fait, de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à la Société de gestion avant l'heure de clôture des transactions susmentionnée.

Les souscriptions ou conversions au profit du Compartiment absorbé émanant de nouveaux investisseurs ne seront plus acceptées après la clôture des transactions du vendredi 26 octobre 2012. Pour permettre aux actionnaires existants d'avoir suffisamment de temps pour adapter leur plan d'épargne à versements périodiques et autres facilités similaires, les souscriptions ou conversions en faveur du Compartiment absorbé seront acceptées jusqu'à la clôture des transactions du 29 novembre 2012.

Fiscalité

La conversion d'actions au moment de la Fusion et/ou le rachat ou la conversion d'actions avant la Fusion pourrai(en)t avoir un impact sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons, par conséquent, de solliciter les conseils d'un professionnel.

Ratio de conversion et implications de la Fusion

À la Date effective, l'actif net du Compartiment absorbé sera transféré dans le Compartiment absorbant. En contrepartie des actions de chaque catégorie qu'ils détiennent au sein du Compartiment absorbé, les actionnaires recevront un nombre d'actions de la même catégorie au sein du Compartiment absorbant pour une valeur équivalente, déterminé sur la base de la valeur liquidative par action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant à la Date effective.

S'agissant d'actions de capitalisation et de distribution, tout revenu accumulé au titre de ces actions au moment de la Fusion sera pris en considération dans le calcul de la valeur liquidative par action finale et ledit revenu accumulé sera comptabilisé, de manière continue après la Fusion, dans la valeur liquidative des catégories d'actions du Compartiment absorbant.

Vous deviendrez de ce fait un actionnaire du Compartiment absorbant, dans la catégorie d'actions correspondant à votre participation actuelle dans le Compartiment absorbé.

Vos actions au sein du Compartiment absorbant pourront faire l'objet de transactions à partir du 10 décembre 2012, jour de transaction dont l'heure de clôture des transactions est fixée à 13h00, heure de Luxembourg, le 10 décembre 2012.


Informations supplémentaires

Nous recommandons aux actionnaires de lire le Document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment absorbant qui accompagne la présente lettre, également disponible sur le site Internet de la Société www.schroders.lu. Le Prospectus et les rapports mensuels sont également disponibles à l'adresse suivante www.schroders.lu.

La loi luxembourgeoise stipule que le réviseur d'entreprises agréé de la Société doit préparer un rapport d'audit sur la Fusion. Ce rapport d'audit sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Nous espérons que vous déciderez de conserver vos investissements dans le Compartiment absorbant après la Fusion. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+352) 341 342 212.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Noel Fessey
Signataire autorisé



Gary Janaway
Signataire autorisé

Annexe

Tableau comparatif des principales caractéristiques

Le tableau suivant compare les principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Tous deux sont des compartiments de la Société. De plus amples détails figurent dans le Prospectus et il est également recommandé aux actionnaires de consulter le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») du Compartiment absorbant accompagnant la présente lettre.

	Schroder International Selection Fund European Allocation	Schroder International Selection Fund European Total Return
Objectif d'investissement	Réaliser une croissance du capital en procédant principalement à une allocation entre les marchés européens d'actions et d'obligations, la combinaison variant au gré de l'évolution des conditions de marché	Réaliser un rendement total combinant croissance du capital et revenu. Le compartiment vise également une préservation du capital par un recours stratégique à des instruments financiers dérivés et des liquidités.
Politique d'investissement	Pour atteindre son objectif, le compartiment peut investir dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire, des obligations convertibles, des actions et des titres de créance, directement ou indirectement par le biais de fonds de placement, d'instruments financiers structurés ou d'instruments financiers dérivés tels que des futures sur indices boursiers et obligataires.	Le compartiment peut investir dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés européennes. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, tels que, notamment, des contrats à terme standardisés (futures), des options et des contrats de différence sur des indices ou des sociétés individuelles pour créer indirectement des expositions longues et courtes. Le compartiment peut parfois détenir 100 % de ses actifs en liquidités à des fins défensives.
Indicateur synthétique de risque et rendement (SRRI)	Catégorie 5 Le SRRI de ce compartiment est calculé comme suit « Le SRRI du présent compartiment est calculé comme la volatilité historique réelle maximum de ses rendements et la volatilité des rendements qu'il aurait générés avec le panachage d'actifs au moment du calcul ».	Catégorie 6 Le SRRI de ce compartiment est calculé sur la base de la volatilité annualisée correspondant à sa limite de risque.
Publications relatives aux risques au sein du DICI	Risque de crédit / titres de créance : l'émetteur d'un titre peut ne pas être en mesure de servir les intérêts et de rembourser le capital à ses créanciers en temps voulu. Cette situation affectera la notation de crédit de ces	Risque de crédit / marché monétaire et dépôts : les investissements dans les instruments du marché monétaire et les dépôts auprès d'institutions financières peuvent être soumis à la fluctuation des cours ou au défaut de l'émetteur. Une partie des montants

	Schroder International Selection Fund European Allocation	Schroder International Selection Fund European Total Return
	<p>titres.</p> <p>Techniques financières / instruments dérivés : le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le cadre du processus d'investissement. Rien ne garantit qu'ils dégageront les résultats escomptés.</p> <p>Risque de crédit / risque de change : les instruments dérivés sur devises utilisés sont exposés au risque de défaillance de la contrepartie. Les plus-values latentes sur les opérations ainsi qu'une partie de l'exposition souhaitée peuvent par conséquent être perdues.</p> <p>Risque opérationnel / tiers : les activités du compartiment dépendent de tiers dont la défaillance ou les pertes peuvent affecter la valorisation des investissements.</p>	<p>déposés peut ne pas être restituée au compartiment.</p> <p>Risque opérationnel / tiers : les activités du compartiment dépendent de tiers dont la défaillance ou les pertes peuvent affecter la valorisation des investissements.</p>
Profil de l'investisseur type	Le compartiment peut convenir aux investisseurs qui visent un potentiel de croissance sur le long terme au travers d'investissements dans une gamme diversifiée d'actifs et de marchés.	Le compartiment peut convenir aux investisseurs qui s'intéressent davantage à la maximisation des rendements sur le long terme qu'à la minimisation des pertes éventuelles sur le court terme.
Devise du compartiment	EUR	EUR
Date de lancement	29 novembre 2002	6 mars 2012
Encours total du compartiment (en millions) au 29 juin 2012	49 millions d'EUR	5 millions d'EUR

	Schroder International Selection Fund European Allocation	Schroder International Selection Fund European Total Return
Commissions de gestion par catégorie d'actions	A : 1,25 % par an A1 : 1,50 % par an B : 1,25 % par an C : 0,75 % par an I : 0,00 % par an	A : 1,50% par an A1 : 1,50 % par an B : 1,50 % par an C : 1,00 % par an I : 0,00 % par an
Charges courantes¹ par catégorie d'actions		
A Capitalisation	1,73 %	1,93 %
A1 Capitalisation	2,25 %	2,28 %
B Capitalisation	2,33 %	2,53 %
C Capitalisation	1,05 %	1,33 %
I Capitalisation	0,07 %	0,10 %
A Distribution GBP	1,73 %	1,93 %
Codes ISIN des catégories d'actions concernées par la fusion		
A Capitalisation	LU0158720986	LU0748063764
A1 Capitalisation	LU0158721794	LU0801193649
B Capitalisation	LU0158721364	LU0801193722
C Capitalisation	LU0158721448	LU0748063848
I Capitalisation	LU0158722685	LU0748063921
A Distribution GBP	LU0242609500	LU0801193995

Il existe des catégories d'actions supplémentaires dans le Compartiment absorbant ; une liste complète des catégories d'actions disponibles de la Société peut être demandée auprès de la Société de gestion à Luxembourg et figure également à l'adresse : www.schroders.lu.

¹ Les pourcentages indiqués s'entendent sur une base annuelle et sont calculés en fonction de la valeur liquidative par action. Les charges courantes comprennent, s'il y a lieu, la commission de distribution, la commission de services aux actionnaires, les commissions de gestion et les autres coûts d'administratifs, dont les frais d'administration de fonds et de dépositaire et d'agent de transfert. Elles tiennent compte des commissions de gestion et des coûts d'administration des fonds de placement sous-jacents en portefeuille. Les charges courantes s'entendent au 29 juin 2012 pour le Compartiment absorbé. Les charges courantes du Compartiment absorbant constituent une estimation post-fusion.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

European Total Return

Un compartiment de la SICAV Schroder International Selection Fund

Action A de capitalisation libellée en EUR (LU0748063764)

Ce compartiment est géré par Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., membre du Groupe Schroders.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Le fonds vise une croissance du capital et à assurer un revenu régulier.

Politique d'investissement

Le fonds vise à générer des performances à long terme en investissant dans les actions de sociétés européennes, tout en limitant la volatilité, et vise à protéger le capital par le biais de l'utilisation tactique des instruments dérivés et des liquidités.

Le fonds investit dans des sociétés de qualité, dotées d'équipes dirigeantes crédibles, que nous estimons avoir été sous-évaluées par le marché. Les décisions en matière d'investissement sont fondées sur une recherche en profondeur de la solidité commerciale et financière d'une société, ainsi que sur des rencontres régulières avec l'équipe dirigeante.

Le fonds peut aussi investir dans d'autres instruments financiers et détenir des liquidités. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement, réduire le risque ou optimiser la gestion du fonds et en particulier pour fournir un niveau de protection du capital dans un environnement de baisse des marchés.

Indicateur de référence

Cette catégorie d'actions n'est pas gérée par rapport à un indicateur de référence.

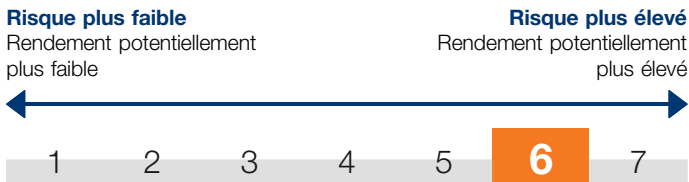
Fréquence des opérations de rachat

Vous pouvez demander le rachat de votre investissement. Le présent fonds fait l'objet de négociations quotidiennes.

Politique de distribution

Les revenus de cette catégorie d'actions sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque et de rendement

La catégorie de risque a été calculée à l'aide de simulations de performances historiques et ne constitue pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque du fonds n'est pas garantie ; elle peut évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie dans la mesure où il peut être exposé à des risques plus élevés en recherchant une meilleure performance et sa valeur liquidative peut augmenter ou baisser en conséquence.

Autres risques particuliers

Risque de crédit / marché monétaire et dépôts : les investissements dans les instruments du marché monétaire et les dépôts auprès d'institutions financières peuvent être soumis à la fluctuation des cours ou au défaut de l'émetteur. Une partie des montants déposés peut ne pas être restituée au fonds.

Risque opérationnel / tiers : les activités du fonds dépendent de tiers dont la défaillance ou les pertes peuvent affecter la valorisation des investissements.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,45 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés correspondent à des maximums et dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir le montant effectif des frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation puisque le fonds a été récemment lancé et n'a pas encore d'exercice précédent à partir duquel calculer le montant des frais. Le rapport annuel du fonds sur chaque exercice inclura le montant exact détaillé des frais.

De plus amples informations sur les frais figurent à la Section 3 du prospectus du fonds.

Performances passées

Le fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées du fonds.

Le fonds a été lancé le 6 mars 2012.

Informations pratiques

Dépositaire : J. P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir des informations complémentaires concernant ce fonds, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, tout éventuel rapport semestriel ultérieur et le dernier cours des actions auprès de la société de gestion du fonds sise 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg et sur le site www.schroders.lu/kid. Ces documents sont disponibles gratuitement en allemand, en anglais, en bulgare, en français, en grec, en espagnol, en hongrois, en italien, en polonais et en portugais.

Législation fiscale : Le fonds est assujéti à l'impôt au Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en tant qu'investisseur.

Responsabilité : La responsabilité de Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient

trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fonds à compartiments multiples : Ce fonds est un compartiment d'un fonds à compartiments multiples, dont le nom figure en haut du présent document. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour le fonds à compartiments multiples dans son ensemble. Pour protéger les investisseurs, l'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de ceux des autres compartiments.

Échanges : Sous conditions, vous pouvez demander d'échanger votre investissement contre une autre catégorie d'actions au sein de ce fonds ou d'un autre fonds Schroder. Veuillez vous reporter au prospectus pour de plus amples informations.

Glossaire : Vous pouvez trouver une explication de certains des termes utilisés dans le présent document sur le site www.schroders.lu/kid/glossary.